

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7390118201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7390118201>

Cette annonce a été mise en ligne le **3 janvier 2025** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

M.L.R.H.

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Porté à 15 000 euros

Par l'effet de la fusion visée ci-après

Siège social : 15 rue du Vaugueux

14000 CAEN

RCS 841 071 517 RCS CAEN

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 27 décembre 2024, l'Associée unique de la société M.L.R.H. a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 25 octobre 2024, aux termes duquel la société T2L, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est CAEN (14000), 15 rue du Vaugueux immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 813 882 313 a fait apport, à titre de fusion, à la société M.L.R.H. de la totalité de son actif évalué à 296 975 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 159 394 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 137 581 euros,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 5 000 euros pour le porter de 10 000 euros à 15 000 euros, par la création de 50 parts nouvelles de 100 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société T2L à raison d'1 part sociale de la société M.L.R.H. contre 2 parts sociales de la société T2L.

La prime de fusion s'élève globalement à 132 581 euros.

La fusion est devenue définitive le 27 décembre 2024 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société T2L en date du 27 décembre 2024 et du procès-verbal de l'Associée unique de la société M.L.R.H. en date du 27 décembre 2024, la société T2L se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

L'article 8 des statuts relatifs au capital social et aux parts sociales ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).
Il est divisé en 100 parts de 100 euros chacune,
entièrement libérées."

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000 euros).
Il est divisé en 150 parts de 100 euros chacune,
entièrement libérées."

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex